

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020**

**N°CT2020.4/055**

L'an deux mil vingt, le sept octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Julien BOUDIN à Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Catherine DE RASILLY, Madame Rosa LOPES.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/055
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119389-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020**

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/055
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119389-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020**

**N°CT2020.4/055**

**OBJET :**     **Valorisation du patrimoine et des paysages** - Adoption de la charte des espaces naturels du Val-de-Marne

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.113-8 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil départemental du Val-de-Marne n°2020-1 – 4.3.20. du 10 février 2020 approuvant le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles 2018-2028 et la charte des espaces naturels du Val-de-Marne ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) constitue le poumon vert de la métropole avec 40% de forêts, d'espaces naturels et de terres agricoles ; qu'il regroupe 4 espaces naturels sensibles qui présentent un intérêt écologique et/ou paysager et doivent être préservés et valorisés :

- La Plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne ;
- L'espace naturel sensible de Mandres-les-Roses ;
- Le parc départemental du Morbras à Ormesson-sur-Marne ;
- Le domaine départemental des Marmousets à la Queue-en-Brie.

**CONSIDERANT** que le Département du Val-de-Marne est chargé d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles dans le cadre d'un schéma départemental adopté en 2018 ;

**CONSIDERANT** qu'il a souhaité partager ces enjeux avec les acteurs institutionnels et associatifs, afin de mettre en place les outils de protection nécessaires pour sauvegarder les espaces les plus vulnérables, mais également ceux qui présentent une valeur ou ont un rôle particulier du point de vue écologique, paysager, social et sanitaire ;

**CONSIDERANT** que les partenaires (associations, EPT, villes, institutions...), dont GPSEA, se sont ainsi réunis et ont rédigé une charte des espaces naturels sensibles autour

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/055
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119389-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020**

des engagements communs suivants :

- Favoriser et développer la biodiversité ;
- Partager les connaissances et les expériences sur les espaces naturels sensibles et les services qu'ils rendent ;
- Sensibiliser pour favoriser les bonnes pratiques des espaces préservés ou non ;

**CONSIDERANT** que cette charte vise à être une référence commune aux acteurs du territoire pour agir ensemble en faveur des espaces naturels, selon 4 axes :

- Axe 1 : Mieux connaître la trame naturelle départementale, la consolider et la développer pour en faire un support de biodiversité ;
- Axe 2 : Faire vivre les espaces naturels sensibles ;
- Axe 3 : Développer l'agroécologie dans les espaces agricoles ;
- Axe 4 : Compléter et valoriser le réseau des itinéraires de promenades et de randonnées pédestres ;

**CONSIDERANT** que d'ores et déjà, au travers de son plan Climat, GPSEA s'est engagé à :

- Protéger la biodiversité de son territoire (action 20) ;
- Réhabiliter le sentier d'interprétation agricole du Plateau briard (action 21) ;
- Protéger et valoriser les espaces agricoles (action 30) ;

**CONSIDERANT** que compte-tenu des spécificités de notre territoire et de la prégnance des enjeux environnementaux, il convient de soutenir et d'amplifier l'action départementale sur les espaces naturels ; qu'en signant cette charte, GPSEA s'engagera plus particulièrement sur les actions suivantes :

- Participer à la mise en place d'une veille foncière des sites à potentiel non protégés ;
- Favoriser les actions permettant de créer plus de continuités écologiques notamment dans les documents d'urbanisme ;
- Multiplier les actions de sensibilisation sur les espaces naturels, la biodiversité, les cycles biologiques ;
- Communiquer et sensibiliser la population à la production agricole locale (visites de fermes, interventions dans les cantines scolaires, ...) ;
- Améliorer la signalétique directionnelle des sentiers existants, et plus particulièrement sur le sentier d'interprétation agricole du Plateau briard ;
- Travailler sur la mise en œuvre d'itinéraires cyclables prioritaires desservant les espaces naturels ;
- Etudier les possibilités de développement et de valorisation des itinéraires ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/055
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201007-lmc119389-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 7 OCTOBRE 2020**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : ADOPTE** la charte des espaces naturels du Val-de-Marne, ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

FAIT A CRETEIL, LE SEPT OCTOBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/055
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119389-DE-1-1



# AGISSONS ENS'EMBLE POUR LA NATURE

Schéma départemental des  
Espaces Naturels Sensibles  
du Val-de-Marne 2018-2028

---

## CHARTRE DES ESPACES NATURELS DU VAL-DE-MARNE

---

### Sommaire

ÉDITO ..... p 02

1. LA CHARTE DES ESPACES NATURELS  
DU VAL-DE-MARNE..... p 02

Pourquoi nous nous engageons ?..... p 03

Les principes partagés..... p 05

La gouvernance..... p 06

La communication..... p 06

2. LE PLAN D'ACTIONS PARTENARIAL  
..... p 07

3. ANNEXES ..... p 09

3.1 : Les orientations du Schéma  
départemental des espaces naturels  
sensibles..... p 09

3.2 : Schéma d'organisation  
de la gouvernance..... p 10

3.3 : Le plan d'actions partenarial  
détaillé..... p 11

## Édito

*Initiée dans les années 1990, l'action du Département sur les espaces naturels sensibles fait partie intégrante de notre politique engagée depuis plus de quarante ans en matière d'espaces verts et naturels. Alors que dans toute l'Île-de-France la pression urbaine s'intensifie, le Département a fait le choix de renforcer cet engagement pour la protection et la reconquête de ces lieux fragiles ou menacés.*

*Suite à l'adoption du Schéma départemental des espaces naturels sensibles en 2018, le Département a souhaité partager ces enjeux avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire afin d'agir ensemble pour la préservation des espaces naturels et de leurs ressources. Les partenaires se sont ainsi fédérés et ont rédigé cette Charte des espaces naturels sensibles autour de valeurs communes répondant à la fois aux attentes des habitants et à l'urgence climatique.*

*Le maintien d'espaces non artificialisés, la contribution à la lutte contre les inondations et les îlots de chaleur urbain, la reconquête de milieux naturels pour la biodiversité, l'aménagement d'espaces de respiration, ce sont autant d'objectifs concrets portés par la Charte des espaces naturels sensibles, le socle d'une ambition collective pour la protection de la nature et pour la valorisation du cadre de vie des Val-de-Marnais(es).*

**Bruno HÉLIN**

Vice-Président en charge de l'environnement,  
des espaces verts et naturels, de la biodiversité,  
de la protection contre les nuisances, de la gestion des déchets,  
et de l'aménagement numérique.

# 1. Charte des espaces naturels du Val-de-Marne

## Introduction

### Une Charte au service de la trame naturelle val-de-marnaise

Berges, îles, réseau de mares, landes, prairies, forêts, roselières, sites historiques, espaces en devenir... autant de milieux fragiles et précieux qui font la qualité de notre territoire.

À l'échelle de la petite couronne parisienne, le Val-de-Marne possède la part la plus importante d'espaces naturels agricoles et forestiers (19,3% – source MOS 2012) en contact avec l'urbanisation. À l'échelle régionale, entre 2012 et 2017, 590 ha ont disparu en moyenne chaque année, soit 2950 ha sur 5 ans !

Dans un contexte de dynamique urbaine, les espaces naturels sensibles sont l'une des réponses à la préservation de la nature et de ses fonctionnalités.

Cette charte est issue de la concertation partenariale qui s'est déroulée au 1<sup>er</sup> semestre 2019 dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS). Elle vise à être une référence commune aux acteurs de ce territoire pour **agir ensemble en faveur des espaces naturels et de leurs qualités**. Elle constitue le volet partenarial du Schéma dont la déclinaison concrète se traduit par un plan d'action.

Face aux enjeux de plus en plus complexes et à la pression urbaine soutenue, cette Charte ne pourra être largement mise en œuvre que grâce à des partenariats et un travail commun.

## Pourquoi nous nous engageons ?

Nous, acteurs du territoire, collectivités territoriales, associations et collectifs, institutionnels, acteurs de l'aménagement, du monde agricole, de l'eau, estimons qu'il est indispensable de soutenir et d'amplifier l'action du Conseil départemental sur les espaces naturels. C'est pourquoi nous nous engageons à travers la charte des espaces naturels du Val-de-Marne.

La richesse des nombreux espaces naturels du département nécessite une attention et une vigilance constante afin d'assurer leur protection face aux multiples menaces :

**1 Le constat de l'effondrement de la biodiversité est mondial.** Tous les acteurs et usagers, organisations environnementales, pouvoirs publics, entreprises, doivent agir, chacun à leur niveau et en coordination pour enrayer ce processus ;

**2 L'urbanisation continue du territoire** (notamment les infrastructures de transport) qui morcelle les grandes entités comme les plus petites, réduit la superficie des espaces naturels et impacte la biodiversité.

**3 L'ensemble des activités humaines polluantes et ayant recours aux énergies carbonées,** ainsi que l'utilisation de produits phytosanitaires dans les pratiques agricoles et de jardinage, polluent les sols, la ressource en eau, les milieux naturels et la biodiversité.

**4 La prise de conscience des services rendus par la nature et de la richesse écologique du Val-de-Marne est encore insuffisante,** malgré les actions de sensibilisation déjà mises en place par bon nombre d'acteurs.

**5 Les services rendus par les sols sont également insuffisamment pris en compte aujourd'hui** (consommation des terres, imperméabilisation, baisse de fertilité...).

Face à la fragilité des sites, quels que soient leur superficie et leur statut (public ou privé), il est important que les acteurs mettent en place les outils de protection nécessaires pour sauvegarder les espaces les plus vulnérables, mais également ceux qui présentent une valeur ou un rôle particulier du point de vue écologique, paysager, social et sanitaire.

Les outils de protection tels que les espaces naturels sensibles (ENS), les arrêtés de protection de biotope ou les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PPEAN) doivent être étudiés sur de nouveaux sites. Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) sont également des outils de connaissance qui peuvent aider à protéger ces espaces dans les documents d'urbanisme.

Les Espaces Naturels Sensibles val-de-marnais constituent un moyen de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens aux enjeux de protection de l'environnement et au rôle de la biodiversité. Les acteurs signataires de la charte souhaitent œuvrer afin d'accroître la connaissance, la protection, et le rôle éducatif de ces espaces classés ainsi que sur les autres sites naturels qui peuvent le justifier, mais également de développer la biodiversité.

L'action environnementale est une action au long cours. Elle nécessite de la continuité, de la cohérence et de la transversalité dans sa mise en œuvre, entre l'ensemble des acteurs agissants, mettant ainsi en mouvement les partenaires présents ou intervenant sur les espaces naturels, ainsi qu'un travail partenarial et cohérent avec les acteurs des départements limitrophes.

Afin de favoriser cette continuité d'action, il nous semble essentiel que tous les partenaires coopèrent et partagent leurs connaissances, expériences et outils.

Cette charte doit s'articuler avec les autres démarches et plans d'actions environnementaux mis en place par le Département, dans un objectif de complémentarité, mise en synergie et ainsi éviter toute redondance ou contradiction. Voici les principaux dispositifs départementaux environnementaux :

- Le "Plan vert départemental 2018-2028" :

[tinyurl.com/sc84vcn](https://tinyurl.com/sc84vcn)

- Le "Plan bleu" (Newsletter) :

[tinyurl.com/sm7gr2g](https://tinyurl.com/sm7gr2g)

- La "Charte de l'Arc boisé" :

[tinyurl.com/w4j78lr](https://tinyurl.com/w4j78lr)

- La Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne (articles) :

[tinyurl.com/ulzr2vl](https://tinyurl.com/ulzr2vl)

[tinyurl.com/tp3739a](https://tinyurl.com/tp3739a)

- Le plan climat Air Energie du Val-de-Marne :

[tinyurl.com/u4dyt27](https://tinyurl.com/u4dyt27)

et sa newsletter "Val-de-Marne en mouvement pour le climat" :

[tinyurl.com/vcjuuyr](https://tinyurl.com/vcjuuyr)

- Le Plan départemental des Itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) :

[tinyurl.com/wd68opa](https://tinyurl.com/wd68opa)

**Les partenaires appellent de leurs vœux à une mise en cohérence des travaux avec les plans et schémas mis en œuvre aux autres échelons infra départementaux que sont notamment les Plans Climat Air énergie territoriaux et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.**



## Les acteurs s'engagent !

### Les principes partagés

#### Favoriser et développer la biodiversité

La préservation de la biodiversité (faune, flore, habitats) est l'un des principes majeurs qui doit guider tous les acteurs partenaires dans les actions qu'ils mènent sur les espaces naturels, qu'il s'agisse des aménagements, des activités présentes (agricoles, pédagogiques, sociales, citoyennes, touristiques, etc.), ou de la fréquentation par le public (principe d'ouverture au public des ENS, zones refuges pour la biodiversité...). En effet, la richesse écologique des espaces naturels (voire son amélioration lorsque les espaces sont dégradés) constitue l'une de nos préoccupations premières.

#### Partage de connaissances et d'expériences

Les démarches de connaissances sur les espaces naturels sensibles et les services qu'ils rendent (inventaires

naturalistes, études thématiques, pratiques de gestion, etc.) seront poursuivies et si possible partagées entre les acteurs, afin de créer une véritable collaboration. De même, nous nous emploierons à instaurer un partage d'expériences et de bonnes pratiques.

#### Participation et appropriation citoyenne

Les actions que nous portons répondent à la nécessité de sensibiliser à l'environnement les citoyen.ne.s, afin de favoriser les bonnes pratiques sur des espaces déjà préservés, ou non. Nous souhaitons que l'ensemble des citoyen.ne.s puisse être mieux informé des activités sur les ENS, et qu'ils et elles puissent être mieux impliqué.e.s lorsque cela est pertinent : veille foncière citoyenne, application participative sur la biodiversité (contribution à la connaissance naturaliste), etc.

**Les signataires s'engagent chacun dans le cadre de leurs compétences et responsabilités à porter les valeurs de la Charte et à mettre en œuvre les actions.**



Photo : @CD94

## La gouvernance

*“Nous nous engageons à poursuivre nos travaux et échanges, dans le cadre des modalités de gouvernance validées collectivement.”*

Le Comité partenarial animé par le Département du Val-de-Marne est le lieu central de gouvernance de la Charte.

- Il réunit l'ensemble des signataires et des partenaires.
- Il est le lieu du suivi de l'avancement du Plan d'actions partenarial. Il permet de débattre et de prioriser les actions tout au long de la mise en œuvre.
- Il examine les propositions d'actions nouvelles.
- Il se réunit une à deux fois par an.

D'autres formes de rencontres opérationnelles contribuent à la gouvernance :

- des groupes de travail thématiques pour avancer sur la mise en œuvre des actions,
- des visites de sites,
- des séminaires.

D'autres outils peuvent être proposés au Comité partenarial pour faciliter le partage et la mise en œuvre du plan d'actions.

## La Communication

La communication est essentielle :

- Aux acteurs qui veulent agir sur la préservation de la trame naturelle et de la biodiversité ;
- A la diffusion de la connaissance, à la sensibilisation, et à l'information du plus grand nombre.

Le Département en tant qu'animateur de la Charte cherchera à utiliser les outils les plus efficaces pour partager de l'information et faire vivre le réseau d'acteurs.

Chaque signataire est responsable de l'information et de la sensibilisation de ses publics sur la Charte des espaces naturels du Val-de-Marne.



## 2. Le plan d'actions partenarial

Fruit de la concertation, le plan d'actions partenarial s'articule autour de 4 axes ciblant la **connaissance** et la **préservation de la trame naturelle**, la **sensibilisation** et l'**éducation à la biodiversité**, le **développement de l'agroécologie**, et la découverte des richesses naturelles du territoire par les **itinéraires de promenade et de randonnées**.

Ces thématiques sont également portées à travers d'autres politiques publiques et leurs documents cadre.

Les actions de ce plan partenarial concernent les espaces naturels sensibles et leurs alentours directs ainsi que les espaces naturels d'intérêts (au sens de la trame naturelle Val-de-marnaise).

Le Plan d'actions pourra **évoluer, s'enrichir, se renouveler** au fur et à mesure de l'avancement des actions engagées, des opportunités d'actions sur le territoire, des volontés des acteurs, des nouveaux signataires de la Charte, etc.

La version présentée ci-dessous et en annexe est celle présentée le 27 juin 2019.

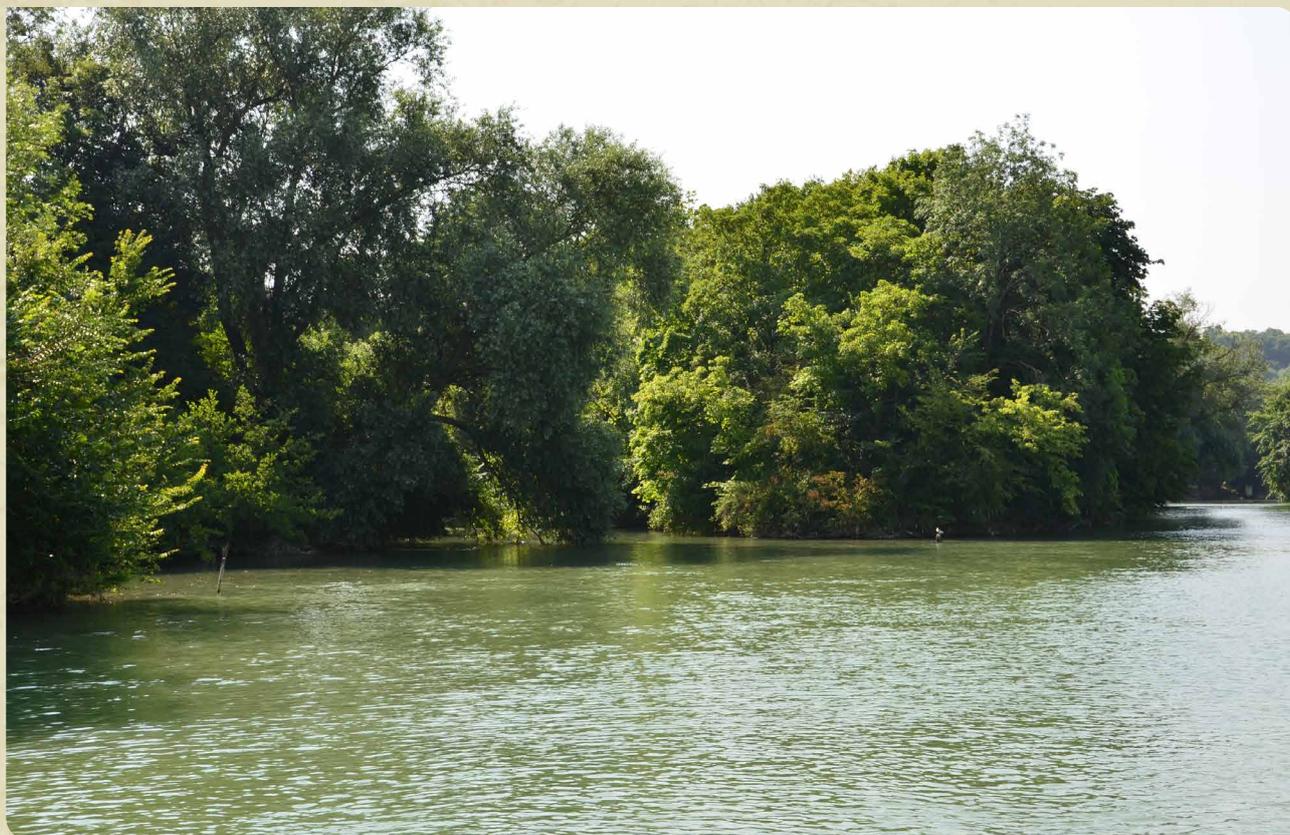


Photo : @CD94

## **Axe 1 : Trame naturelle départementale : mieux la connaître, la consolider et la développer pour en faire un support de biodiversité**

1. Partager et structurer les connaissances [6 actions].
2. Améliorer la prise en compte de la trame verte et bleue val-de-marnaise dans la planification urbaine [3 actions].

## **Axe 2 : Faire vivre les ENS et faire évoluer les pratiques : sensibiliser le plus grand nombre**

1. Recenser, mutualiser et communiquer sur les outils pédagogiques et les événements existants ; consolider les réseaux de partenaires [2 actions].
2. Co-élaborer et éditer un programme d'animation sur les espaces naturels en développant différents outils [6 actions].
3. Former à la biodiversité différents publics [2 actions].

## **Axe 3 : Développer l'agroécologie dans les espaces agricoles (sensibilisation, éducation, évolution des pratiques...)**

1. Sensibiliser les agriculteurs et accompagner les personnes en insertion [2 actions].
2. Former les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques [2 actions].
3. Sensibiliser le citoyen : des bonnes pratiques professionnelles dans les espaces de production agricoles aux bonnes pratiques alimentaires [1 action].

## **Axe 4 : Compléter et valoriser le réseau des itinéraires de promenades et de randonnées pédestres**

1. Améliorer la lisibilité des itinéraires sur le terrain et via les outils de communication (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - PDIPR) [3 actions].
2. Poursuivre le maillage du territoire en favorisant la continuité des itinéraires [3 actions]
3. Privilégier des modes d'intervention durables et innovants [4 actions]



## ANNEXE 3.1 : Les orientations du Schéma départemental des espaces naturels sensibles

Le Schéma des espaces naturels sensibles du Val-de-Marne 2018- 2028 : une première phase qui a servi de support à la concertation partenariale

Document cadre, le Schéma départemental des espaces naturels sensibles validé par l'Assemblée départementale le 28 juin 2018 fixe, pour les 10 prochaines années, les grandes orientations.

- **Orientation n° 1** : Améliorer la connaissance des espaces naturels du Val-de-Marne.
- **Orientation n° 2** : Conforter l'intégrité des espaces naturels face à la pression foncière.
- **Orientation n° 3** : Concilier les enjeux de préservation des espaces naturels et de développement du territoire.
- **Orientation n° 4** : Assurer une gestion et une conception des espaces pour favoriser la valeur paysagère des sites et la biodiversité.
- **Orientation n° 5** : Développer et consolider des partenariats plus actifs autour des espaces naturels et de la biodiversité.
- **Orientation n° 6** : Contribuer à la découverte et à la protection des sites à travers les missions d'accueil, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.
- **Orientation n° 7** : Contribuer au maintien d'une trame naturelle et paysagère de qualité support de biodiversité.
- **Orientation n° 8** : Favoriser la biodiversité et la fonctionnalité écologique au sein des espaces agricoles.
- **Orientation n° 9** : Renforcer la communication.



## ANNEXE 3.2 : Organisation de la gouvernance présentée le 27 juin 2019 (restitution de la concertation)

Organisation de la gouvernance		
	Objectifs	Fonctionnement
<b>Comité partenarial</b> <b>Rassemblement annuel de l'ensemble des partenaires en présence de l' élu départemental</b>	<b>Objets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du Plan d'action partenarial (définition des groupes thématiques, priorisation des actions, présentation régulière des actions par les partenaires, discussions et arbitrage de nouvelles propositions d'actions, évaluation).</li> <li>• Information sur l'avancement des classements ENS.</li> </ul>	<b>Pilotage – organisation :</b> CD94 Ordre du jour se co-construit d'une séance à l'autre. <b>Durée - Fréquence :</b> ½ journée 1 fois par an (voire 2 fois par an en fonction des besoins).
<b>Groupes thématiques</b> <b>Groupes de travail rassemblant les partenaires compétents sur un même sujet</b>	<b>Objets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des actions, des moyens et de leur mise en œuvre / chantiers à mener.</li> <li>• Permet d'avancer concrètement sur un sujet.</li> </ul> Plusieurs modalités de travail : groupes thématiques, chantier... à imaginer. Exemple : Etablir un recensement des outils pédagogiques existants (espaces naturels, biodiversité, ENS,...).	<b>Pilotage- organisation :</b> Le CD94 pilote et organise la 1ère réunion (de lancement) pour chaque groupe thématique. En fonction du sujet, le pilotage des autres réunions pourra être effectué par un des partenaires référents. <b>Durée - Fréquence :</b> rdv trimestriel de 2-3h par ex, à définir avec les acteurs concernés.
<b>Temps forts</b> <b>Partages et retours d'expériences, échanges des pratiques (visites de sites, séminaires...)</b>	À l'initiative des partenaires et/ou du CD94. Il s'agit de valoriser, faire connaître, échanger sur des bonnes pratiques ou initiatives, et transmettre ses connaissances, en lien avec les groupes de travail. Ces moments de partage et de découverte pourront prendre la forme de visites, de séminaires, de conférences...	<b>Pilotage- organisation :</b> CD94 et/ou partenaires. <b>Durée - Fréquence :</b> ½ journée à une journée. Ponctuel 1 fois/an (ou plus si porté par les partenaires). Sur proposition du Département ou des partenaires.
<b>Outils du réseau</b>	<b>Lettres d'info :</b> Compte-rendu de l'avancement des actions partenariales ; valorisation des initiatives ; informations diverses du réseau : Agenda des animations et des événements. Au moins 2/an. Diffusée par le CD94 et alimentée en partie par les partenaires. <b>Espace partagé en ligne</b> pour mettre en commun des documents.	



## ANNEXE 3.3 : Plan d'actions partenarial (version de novembre 2019)

### Axe 1 : Trame naturelle départementale : mieux la connaître, la consolider et la développer pour en faire un support de biodiversité

#### Les constats des partenaires

Nous faisons le constat alarmant d'un effondrement de la biodiversité de manière généralisée et mondiale (rapport de l'IPBES, mai 2019). Par ailleurs, la société moderne n'a plus conscience de la richesse de la nature et des services écosystémiques qu'elle nous offre.

Pour protéger la trame naturelle val-de-marnaise (au sein et en dehors des ENS du 94) et la biodiversité quelle abrite, il faut :

- Mieux la connaître.
- Respecter le principe de continuité nécessaire à la circulation des espèces, (cf. les trames verte et bleue du schéma régional de cohérence écologique).

Le vivant étant évolutif, il est nécessaire de pouvoir en assurer un suivi dans le temps.

L'amélioration des connaissances naturalistes contribuera :

- À faire évoluer les mentalités et les comportements ; notamment grâce au développement d'outils pédagogiques sur les espaces naturels.

- À améliorer la protection de cette trame et de ses continuités, notamment en permettant le classement de nouveaux sites (ENS, PRIF,...).

#### Les actions à mettre en œuvre

##### Partager et structurer les connaissances

**Action 1.1 : Créer un réseau d'observateurs amateurs naturalistes, pour étendre les connaissances des espaces naturels (via les protocoles Vigie-Nature)**

Chantier opérationnel identifié : Former les jardiniers amateurs aux sciences participatives (protocoles Vigie-Nature).

Partenaire intéressé : Jardins Solidaires et Citoyens.

Autre partenaire potentiel : Planète Sciences pour faire des animations sur les Sciences participatives dans les ENS, site de la Pierre-Fitte notamment (Action transversale avec l'Axe 2).

**Action 1.2 : Mettre en réseau les différentes associations œuvrant sur les mêmes sites et/ou les mêmes sujets, dans une logique de sous trames (trame boisée, trame bleue, trame agricole...)**

Chantier opérationnel identifié : Création d'un Collectif associatif Marne par la mise en place des actions communes entre les associations qui œuvrent sur les Berges et les Iles de la Marne (actions inter-partenariales d'inventaires et de sensibilisation visant la protection de l'île des Loups notamment).

Partenaires associatifs identifiés : Ile des Loups Environnement, Mémoire Vivante Marne Verte, CEDRE.

**Action 1.3 :** Etablir des partenariats avec la communauté scientifique (AgroParisTech, UPEC via le partenariat avec DEFIS, Museum d'Histoire Naturelle), pour :

**Mener des études et faire de la vulgarisation scientifique**

Action proposée par : Ile des loups environnement.

Partenaire intéressé : DEFIS.

**Faire émerger des projets collaboratifs et d'expérimentations autour des ENS et plus largement sur la biodiversité**

Action proposée par : Cluster Eau-Milieus-Sols (en lien avec l'axe 2).

**Action 1.4 :** "Définir une procédure commune de mise en partage des données d'inventaires réalisées par les partenaires pour une mise en commun plus aisée" (base de données commune CETTIA)

Partenaires intéressés : Ile des Loups environnement, EPT12

**Action 1.5 :** Favoriser la mise en place de passages à faune : recenser les zones de rupture, étudier les dispositifs et évaluer leur efficacité

Plusieurs exemples de ruptures sont identifiés avec les projets à différents stades d'avancement :

- Passage à faune au-dessus de la RN19, sur la forêt de Grosbois (suivi dans le cadre de la Charte de l'Arc boisé),
- passage sous la RN4 au niveau de la Queue-en-brie (ZAC Notre-Dame),
- passage sous la D33 au niveau de Chennevières-sur-Marne (Plaine des Bordes).

Partenaire volontaire : Echappée Verte Val-de-Marne.

**Action 1.6 :** Relayer les actions de restauration écologique des cours d'eau et des zones humides portées par le Syndicat Marne vive, animateur du SAGE Marne

**Confluence**

Le syndicat Marne vive est un acteur œuvrant sur la restauration écologique des milieux aquatiques. Il pilote notamment, en coordination avec d'autres partenaires, une étude globale de restauration écologique du Morbras, affluent de la Marne, en partie artificialisé, mais possédant aussi des potentialités intéressantes de restauration écologique.

Partenaire volontaire : Syndicat Marne Vive

**Améliorer la prise en compte de la trame verte et bleue dans la planification urbaine**

**Action 1.7 :** Mettre en place une veille foncière active des sites à potentiel non protégés

Partenaires potentiels : Collectivités, associations...

**Action 1.8 :** Mettre en cohérence les différents documents d'orientations et de planification relatifs à la TVB du territoire

Chantier opérationnel identifié : Assurer une cohérence entre les ENS et les autres espaces naturels dans le cadre du SAGE Marne Confluence et avec les actions inscrites au contrat territorial porté par le syndicat Marne Vive.

Partenaire porteur de l'action : Syndicat Marne Vive.

**Action 1.9 :** Partage des actions réalisées entre les différentes collectivités territoriales permettant de créer plus de continuités écologiques (notamment dans les documents d'urbanisme)

Idée d'action portées par : la Mairie d'Arcueil.

Partenaires potentiels : Mairie de Villiers-sur-Marne, EPT12.

## Axe 2 : Faire vivre les ENS et faire évoluer les pratiques : sensibiliser le plus grand nombre

### Les constats des partenaires

Il est indispensable de multiplier les actions de sensibilisation, car nous constatons un important déficit de connaissances partagées :

- Des espaces naturels.
- De ce qui définit les ENS.
- Des cycles biologiques.
- Des milieux spécifiques pour la biodiversité : arbres morts à cavités, branches dans l'eau, etc...

Ce déficit de connaissances concerne à la fois le grand public, les élu.e.s, ou encore les gestionnaires. Cette méconnaissance peut nuire à la protection des sites et de la biodiversité.

De ce fait, la richesse du département en espaces naturels n'est pas réellement perçue aux yeux du grand public, qui le voit comme un département très urbanisé.

Les acteurs présents sur les espaces naturels sont également peu connus, il s'agit donc de les valoriser.

Ce programme d'animations doit respecter la richesse écologique des sites. Les animations proposées entrent pour la plupart dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation à la biodiversité.



## Les actions à mettre en œuvre

**Recenser, mutualiser et communiquer sur les outils pédagogiques et les événements existants ; consolider les réseaux de partenaires**

### Action 2.1 : réaliser un recensement des outils

Partenaires potentiels : Cluster Eau-milieux-sols, Jardins solidaires et citoyens, Syndicat Marne vive (acteurs de l'eau), DEFIS (réseau Essaimons).

### Action 2.2 : mettre en synergie les réseaux

Partager les réseaux existants.

Partenaires potentiels : tous.

Co-élaborer et éditer un programme d'animation sur les espaces naturels en développant différents outils.

### Action 2.3 : Coorganiser des balades et visites des espaces naturels avec visée pédagogique et de sensibilisation à la biodiversité (à destination des citoyen.ne.s, ou d'un public plus spécifiques comme les scolaires) régulières et pendant des événements (la Fête de la nature par exemple ou journées du patrimoine)

Exemple : Nuit de la Chouette, visite des jardins d'Ivry, balades ornithologiques...

Partenaires potentiels : GPSEA, Jardins solidaires et citoyens, mairies (Arcueil, Chennevières sur Marne) selon les territoires, Ile des Loups Environnement, Jardins ouvriers d'Ivry

Partenaires identifiés : CDT

### Action 2.4 : Co-élaborer des livrets d'informations (numérique ou physique) par espace naturel, sur la biodiversité avec des synthèses d'études scientifiques

Partenaires potentiels : Planète Sciences, Nature et Société.

### Action 2.5 : Coorganiser des ateliers participatifs (dont les sciences participatives) sur les espaces naturels, pour le grand public et/ou des publics spécifiques

Partenaires potentiels : Planète Sciences, cluster Eaux-milieux-sols, Museum d'Histoire Naturelle ? (Vigie-nature).

### Action 2.6 : Utiliser les jardins familiaux et partagés comme supports pédagogiques

Action transversale avec l'Axe 3 sur l'agroécologie et avec l'action 6.3 du Plan d'action pour une agriculture en transition.

Partenaires potentiels : Jardins ouvriers d'Ivry, Fédération Nationale des Jardins familiaux et collectifs.

### Action 2.7 : Porter à la connaissance les différentes applications naturalistes existantes (par exemple "Naturalist") pour favoriser le réseau d'observateurs en Val-de-Marne (action transversale avec l'axe 1)

Partenaires potentiels : collectif Lac de Créteil.

### Action 2.8 : Compléter les parcours d'orientation sur les espaces naturels par des parcours pédagogiques (papier ou QR Code renvoyant à des explications)

Former à la biodiversité des publics ciblés (entreprises, professionnels, élus).

### Action 2.9 : Organiser ou relayer des formations participatives, à destination des entreprises et des professionnels à la biodiversité

Partenaires potentiels : cluster Eaux-milieux-sols, LPO, ARB.

### Action 2.10 : Former les agents d'entretien des espaces verts en parcours d'insertion

Partenaires potentiels : Confluences Chantier d'insertion.

### Axe 3 : Développer l'agroécologie dans les espaces agricoles (sensibilisation, éducation, évolution des pratiques...)

#### Les constats des partenaires

- Il y a des terrains agricoles sur 3 des ENS du département, ce qui constitue une spécificité du Val-de-Marne. Or, sur une grande partie des surfaces, les cultures sont en agriculture conventionnelle, comme par exemple sur l'ENS de Mandres-les-Roses. Cela est dommage car une forme d'exemplarité serait attendue.
- On constate de manière générale une perte de biodiversité sur les terres agricoles. Or l'agriculture peut être nuisible, mais aussi favoriser la résilience des écosystèmes.
- L'usage de produits phytosanitaires nocifs représente un risque pour la santé des agriculteurs et des riverains.

Ces constats sont amplement partagés par les acteurs publics et particulièrement par le Département du Val-de-Marne, qui bénéficie malgré tout d'un contexte favorable : il reste le seul département de la petite couronne où subsiste de l'agriculture de manière significative (environ 1000 ha), principalement localisée dans le sud-est.

Depuis de nombreuses années le Département mène des actions pour maintenir une agriculture sur son territoire. Il a souhaité revisiter sa politique agricole en engageant un dialogue avec les acteurs du monde agricole (concertation entre 2016 et 2018). La concertation a mené à l'élaboration collective d'une "Charte pour l'avenir de l'agriculture val-de-marnaise" qui offre une vision partagée de l'agriculture et promeut des orientations communes aux acteurs. Cette politique se veut écologiste et sociale. La Charte est accompagnée d'un plan d'action "Pour une agriculture en transition".



Photo : @CD94

## Les actions à mettre en œuvre

### Sensibiliser les agriculteurs et accompagner les personnes en insertion

#### Action 3.1 : Mettre en place un programme de formation aux nouvelles pratiques à destination des agriculteurs

Cette action s'inscrit dans le "Plan d'actions départemental pour une agriculture en transition" (Objectif 4, action 4.2 et 4.4).

Pour favoriser la santé des agriculteurs et mettre un frein à la dégradation des terres agricoles et de leur sous-sol, le département souhaite promouvoir une progression forte du nombre d'exploitants en agriculture biologique. Il s'appuiera notamment sur les structures composant le pôle Abiosol pour la sensibilisation, l'accompagnement et la formation des candidats à l'installation ainsi que des agriculteurs en place.

Partenaires potentiels : LPO, Val Bio Ile de France, pôle Abiosol, Agrof'île, Terre de Liens

#### Action 3.2 : Mettre en place des conventions intégrant des clauses environnementales à respecter pour les nouveaux arrivants

Cette action s'inscrit dans le Schéma des espaces naturels sensibles et son plan d'action départemental (action n°62).

Elle vise à développer progressivement dans les outils de contractualisation avec les agriculteurs, des objectifs liés à la préservation de l'environnement. Le foncier départemental accueillant des activités de production agricole est situé dans des espaces naturels sensibles. La cohabitation d'activités agricoles et de milieux naturels "préservés" en raison de leur inté-

rêt pour la biodiversité est un enjeu primordial.

Partenaires potentiels : Terre de Liens

#### Action 3.3 : Faire de la sensibilisation et de la formation à destination du public en réinsertion : chantiers d'insertion

Cette action s'inscrit dans le cadre du "Plan d'actions pour une agriculture en transition", Objectif 1, actions n° 1.1, 1.2, 1.3) dont elle s'attachera à développer le volet spécifiquement lié à la "préservation de l'environnement".

L'agriculture représente un support d'apprentissage, d'insertion professionnelle. Pour accompagner la dynamique de mutation des surfaces agricoles anciennement dédiées aux grandes cultures vers le maraîchage ou la polyculture, il est proposé de sensibiliser et de développer des actions avec les professionnels de l'agriculture à destination d'un large public dont les personnes privées d'emploi et celles ayant effectué avec succès un premier parcours d'insertion.

Partenaire acteur sur leur site : Val Bio (ENS de la Plaine des Bordes)

Partenaires potentiels : Confluences Chantier d'Insertion - Villes et Nature

### Former les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques

#### Action 3.4 : Sensibiliser et former les jardiniers amateurs aux pratiques respectueuses de l'environnement

Cette action s'inscrit dans le cadre du "Plan d'actions pour une agriculture en transition", Objectif 6, actions n° 6.1, 6.2, 6.3) dont elle s'attachera à développer le volet spécifiquement lié à la "préservation de l'environnement".

L'agriculture urbaine est un outil de sensibilisation et d'apprentissage des cycles naturels, de lien à la nature et son alimentation. Trois prérequis s'imposent pour bien sensibiliser : vérifier la qualité des sols, diffuser les règles de santé publique de non-cultures des sols pollués, accompagner les dynamiques associatives. Pour être respectueuse de l'environnement, l'agriculture urbaine ne doit pas utiliser de produits chimiques, connaître les techniques "alternatives".

Partenaire acteur sur leur site : Jardins Ouvriers d'Ivry (ENS du Glacis du fort d'Ivry)

Partenaires potentiels : Jardins solidaires et citoyens, fédération des jardins familiaux, autres...

**Sensibiliser le citoyen : Des bonnes pratiques professionnelles dans les espaces de production agricole aux bonnes pratiques alimentaires**

**Action 3.5 : Communiquer et sensibiliser la population à la production locale (visites de fermes sur les espaces naturels, interventions dans les cantines scolaires, etc.)**

Cette action s'inscrit dans le cadre du "Plan d'actions pour une agriculture en transition", Objectif 2, actions n° 2.1, 2.2).

Outre les actions à destination des agents de la restauration collective (restaurants administratifs et des collèges), le Département souhaite faire évoluer les consommations individuelles vers des produits bio et locaux, en nouant des partenariats avec des structures professionnelles (Abiosol et autres acteurs agissant dans ce secteur).

Il conviendra d'agir dans le cadre de partenariats spécifiques pour accompagner le travail de ces structures.

Partenaires identifiés : pôle Abiosol dont Terres de Liens.

## **Axe 4 : Compléter et valoriser le réseau des itinéraires de promenades et de randonnées pédestres**

### **Les constats des partenaires**

Le constat est fait que l'accès aux espaces naturels se fait souvent en voiture, faute d'un accès par modes doux facilité, ce qui pose un problème pour la préservation de ces espaces. Il s'agit donc de faciliter l'accès aux espaces par les modes doux, de donner davantage de cohérence aux réseaux d'itinéraires en reliant les espaces naturels entre eux : ne pas penser à chaque espace naturel isolément mais les connecter, hiérarchiser les itinéraires.

Nous constatons également un manque de connaissance sur les ENS, ce qui nécessiterait d'enrichir les informations de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre par des éléments sur les caractéristiques des milieux naturels, des paysages parcourus par ces itinéraires.

Ce constat s'appuie notamment sur deux besoins identifiés :

- La protection de certaines lisières agricoles et forestières ainsi que la mise en valeur et la remise en état des chemins ruraux ;
- Donner une autre image au territoire du Val-de-Marne, découvrir autrement le Val-de-Marne.

Des besoins spécifiques ont été identifiés :

- Une valorisation des cours d'eau et des berges dans un esprit de continuité et de découverte des atouts du territoire
- Relier les vallées par exemple celles de la Bièvre et de la Seine, en reliant les espaces naturels se trouvant entre ces deux vallées.
- Une diversité des cheminements existants à valoriser.

## Les actions à mettre en œuvre

**Améliorer la lisibilité des itinéraires sur le terrain et via les outils de communication (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - PDIPR)**

### Action 4.1 : Améliorer la signalétique directionnelle des sentiers existants

Partenaires potentiels : Communes, Ville de Chennevières-sur-Marne sur la plaine des Bordes, CD Tourisme, Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

### Action 4.2 : Accompagner les acteurs du réseau "espaces naturels" pour valoriser leurs actions en faveurs du PDIPR

Diagnostic de l'offre globale et relais via les outils du CDT.

Partenaire identifié : CDT 94.



Photo : @CD94

### Action 4.3 : Faciliter et sécuriser les accès aux espaces naturels et au réseau de promenades balisé depuis les quartiers voisins

Partenaires potentiels : CDT, communes.

Poursuivre le maillage du territoire en favorisant la continuité des itinéraires.

### Action 4.4 : Travailler sur la mise en œuvre d'itinéraires cyclables prioritaires desservant les espaces naturels, dont les ENS et les domaines régionaux

Travailler en s'appuyant sur le Schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) qui présente des itinéraires répondant à cet objectif.

Partenaires identifiés : Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France

### Action 4.5 : Améliorer la continuité des chemements sur des secteurs stratégiques et avec les départements voisins

Faire un état des lieux du réseau existant : identifier les obstacles, les points noirs, les freins aux continuités, ainsi que les zones de carences. Proposer des secteurs d'intervention.

Exemples de secteurs à enjeux identifiés :

- Rétablir la servitude de passage le long de la Marne à Chennevières-sur-Marne tout en respectant la tranquillité des résidents.

Partenaires pour ce secteur : VNF, Sous-Préfecture, ville. CD94 en accompagnement.

- Liaison entre la Tégéval et le chemin des roses dans le 77.
- Arc boisé : randonnée interdépartementale 94-77.

Partenaire identifié : CD77

Partenaires potentiels : Villes, EPT, CDRP 94 et 77, associations....

### Action 4.6 : Etudier les possibilités de développement et de valorisation des itinéraires au regard des atouts du territoire

- Les cours d'eau.
- Les espaces naturels dont les ENS.
- Les liaisons entre les vallées.
- Le Développement de parcours thématiques : la biodiversité, les paysages, le patrimoine bâti.

Partenaires potentiels : CDT.

Privilégier des modes d'intervention durables et innovants.

### Action 4.7 : Réaliser un ou plusieurs chantiers nature pour la valorisation de sentiers piétonniers avec un but d'insertion sociale

Identifier un ou deux itinéraires pouvant être aménagés dans cet optique (travaux en contexte naturel).

Partenaires potentiels : Confluences Chantiers d'Insertion, CDRP (les deux en complémentarité).

### Action 4.8 : Être respectueux des sites traversés dans les choix d'aménagements et les matériaux utilisés pour les sentiers

Exemple de principe à étudier : privilégier des platelages en bois au-dessus des fossés et à travers les milieux inondables, sans "suraménager" ces espaces fragiles.

Partenaires potentiels : Confluence, autres associations, communes, ONF, AEV.

**Action 4.9 : Expérimenter des manières innovantes pour créer des itinéraires**

Exemple : travailler avec l'université pour tester de nouveaux parcours grâce à une méthode participative de "parcours sensoriels".

Partenaires potentiels : Cluster Eaux Milieux Sols, Université Paris-Sorbonne.

**Action 4.10 : Sensibilisation Faune-flore des animateurs bénévoles de randonnée pédestre du CDRP 94 (Comité départemental de la randonnée pédestre)**

Ajout postérieur à la démarche de concertation du 1<sup>er</sup> semestre 2019, suite à la rencontre avec le CDRP94.

**Département du Val-de-Marne**

**Direction des espaces verts et du paysage  
Décembre 2019**

[espaces-naturels-sensibles@valdemarne.fr](mailto:espaces-naturels-sensibles@valdemarne.fr)

